

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-02-10
Séance du mardi 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROCC & Françoise BOISSET (12).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir** à Michel GRANGE & Emilie VELLETAZ / **pouvoir** à Magali SEGARD (2).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 12 mars 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET COMMUNAL, M57 abrégée

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- **Vu** l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° 2023-04-30 du 08 septembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **Considérant** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **Considérant** que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **décide**,

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

► D'**autoriser** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

► De l'**habiliter** à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, Alain COMBAZ	
Le Secrétaire, Michel GRANGE	Le Maire, Alain COMBAZ

